

DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPL
DE LA COMMUNE DE SAINT BONNET
SÉANCE du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie.

Secrétaire de séance : Adeline GILBERT

Date de convocation : 3 avril 2026

Présents : Mme Sandrine POURTAU, Mme Adeline GILBERT, M. Kévin BARREAU, Mme Marie-Annick ENON, M. Bruno LUX, M. Patrice GOY, Mme Christelle BUARD, M. Alexandre GILBERT, M. Philippe GERVAIS, Mme Angélique BUREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie MIKULOVIC pouvoir à Mme Adeline GILBERT

Membres → en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pouvoirs : 1

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.
Les votes portent sur 11 voix.

N° DCM_2026_22	Détermination de deux délégués titulaires au CNAS
-----------------------	--

Suite à l'installation du conseil municipal, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir désigner pour le CNAS, 1 délégué titulaire agent et 1 délégué titulaire élu.

Après appel à candidature :

Candidat titulaire agent : Stéphanie NADEAU

Candidat titulaire élu : Adeline GILBERT

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la candidature de Stéphanie NADEAU pour le poste de délégué titulaire Agent au CNAS.

ACCEPTE la candidature de Adeline GILBERT pour le poste de délégué titulaire Elu au CNAS

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

Résultat du Vote :
- 11 Votes pour
- 0 Vote contre
- 0 Abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Sandrine POURTAU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr